

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 18 octobre 2017

Date de convocation	10/10/2017
Date d'affichage	24/10/2017
Membres du Conseil en exercice	11
Présents	10
Votants	10

L'an deux mil dix-sept, le 18 octobre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Étaient présents : BERTOT Philippe, CRIQUET Anne, DELAUNEY Geneviève, DUFOUR André, HUSSENET Fabrice, LEMENANT Lucien, MALOCHET Xavier, MARRON Stéphane, SCHIEFER Jocelyne

Absent excusé : LEMAGNEN Jean-Edmond

Secrétaire de séance : DELAUNEY Geneviève

2017-07-10 : SALLE COMMUNALE – CONDITIONS DE LOCATION ET TARIFS LOCATION SALLE

Monsieur le maire propose de revoir les conditions et les tarifs de location de la salle communale.

⇒ **ARRHES :**

Le montant des arrhes est fixé à **50 % du montant du tarif de location**

⇒ **CONTRAT DE LOCATION :**

Les clauses du nouveau contrat de location reprendront et préciseront les informations suivantes :

- *versement d'une caution de 300 € à l'état des lieux d'entrée*

- *l'obligation au locataire de fournir une attestation d'assurance (responsabilité civile)*

- **le remboursement des arrhes en cas d'annulation de location ne se fera que dans le cas où la salle est relouée aux mêmes dates**

- **l'obligation de présence pour le signataire durant toute la soirée**

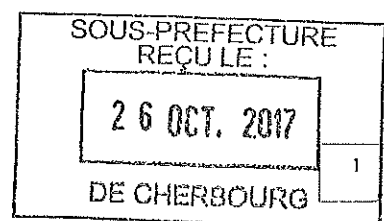
- **l'interdiction pour les résidents de la commune de louer pour le compte d'une personne extérieure (ami ou famille) à celle-ci.**

Le locataire s'engagera sur l'honneur et en cas de constatation de fraude, le tarif hors commune sera applicable d'office.

- *le lâcher de ballons et de lanternes volantes ainsi que le tir de feux d'artifices est soumis à déclaration auprès de la Préfecture ; se renseigner en mairie*

- **URSSAF SACEM : les utilisateurs de la salle en fonction des activités pratiquées et des personnels rémunérés, doivent se mettre en règle avec les organismes concernés (URSSAF – SACEM)**

Séance du 18 octobre 2017



COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

⇒ TARIFS LOCATION

	Habitants résidant sur la commune ou Résidence secondaire	Hors commune
Location 48h	270 €	340 €
Location 31 décembre	340 € tarif forfaitaire pour 48 h	340€ tarif forfaitaire pour 48 h
Location Pentecôte	270 € tarif forfaitaire pour 48 h	340 € tarif forfaitaire pour 48 h
Soirée avec vaisselle – 24h	200 €	240 €
Soirée sans vaisselle – 24h	120 €	140 €
Vin d'honneur	120 €	140 €

Tarif auquel s'ajoute :

- les charges d'électricité à raison de 0.15 € du Kw et du chauffage gaz au tarif en vigueur
- le forfait ménage de 40 € si l'agent en charge de la location constate à l'état des lieux de sortie le manque de ménage
- le tarif pour bris de vaisselle cf délibération

Pour copie conforme au registre, le 24 octobre 2017

Joël JOUAUX
Le Maire

